



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 20 décembre 2019  
affiché ou publié le vendredi 20 décembre 2019  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191218-lmc1H22848H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H22848H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 192-19 C

**Objet :** *RS - Adoption d'un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 192-19 C

objet **RS - Adoption d'un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prolongé les Contrats de ville jusqu'en 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les organismes de logement locatif social en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité. Afin d'intégrer les priorités gouvernementales aux contrats, l'Etat s'est engagé sur la rénovation des Contrats de ville en s'appuyant sur l'évaluation à mi-parcours, en associant les conseils citoyens et en accordant une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques traduit la mobilisation de l'Etat et des partenaires autour de trois principes :

- une approche globale de l'action publique,
- une différenciation en fonction des territoires,
- la responsabilisation des acteurs.

Suite au travail avec les services de l'Etat, le comité de pilotage de mars 2019 a estimé que le travail mené depuis 2014 avec la Ville de Chambéry, les services de l'Etat et les communes de quartiers en politique de la ville répondait déjà aux priorités gouvernementales.

Pour Grand Chambéry, la rénovation du Contrat de ville s'est donc matérialisée par la poursuite, le renforcement et l'élaboration d'un projet de plan d'actions renouvelé qui formalise le travail quotidien avec l'ensemble des partenaires. Ces objectifs prennent en compte les objectifs de Grand Chambéry élaborés dans le cadre de la Fabrique du territoire.

Le plan d'actions formalise 19 objectifs opérationnels autour de 3 axes stratégiques de 2020 à 2022. Il permet de poursuivre la simplification et la stabilisation du pilotage du contrat et de disposer d'un cadre d'actions renouvelé et d'engagements en partenariats d'actions qui fonctionnent au quotidien.

Suite à la signature officielle du protocole, les communes et les partenaires seront concertés pour amender le projet de plan d'actions. Une fois validé par l'ensemble des parties, ce plan d'actions sera proposé à la nouvelle mandature pour le suivi du Contrat de ville et revu annuellement afin d'inclure les nouvelles actions ou nouveaux partenariats.

Les engagements renforcés et réciproques proposés et validés par le comité de pilotage du Contrat de ville du 28 novembre 2019 sont :

<b>Axe 1 – Cadre vie – Mon quartier et moi – attractivité – désenclavement – lien</b>	
1/ Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers pour renforcer leur attractivité (projet de rénovation urbaine des Hauts-de-Chambéry, Biollay et Bellevue)	
2/ Renforcer la gestion urbaine de proximité en impliquant les habitants	
3/ Participer au désenclavement des quartiers et recréer du lien	
4/ Poursuivre une action spécifique auprès des quartiers en veille active pour une agglomération inclusive favorisant le vivre ensemble à l'échelle du bassin de vie	
<b>Axe 2 – Stimuler l'emploi – entrepreneuriat – formation – accompagnement</b>	
5/ Renforcer les actions d'accompagnement individuel ou collectif vers l'emploi des publics fragiles	
6/ Développer le partenariat public/privé avec le monde économique et la mise en réseau au profit de tous les potentiels inexploités	
<b>Axe 3 – Mieux vivre ensemble – vivre ensemble – égalité – éducation – prévention</b>	
Education – parentalité	7/ Soutenir les parents en tant que premier éducateur de leurs enfants
	8/ Travailler avec le réseau d'éducation prioritaire pour renforcer les parcours d'excellence

Sport – culture	9/ Diversifier l'offre sportive et culturelle au sein des quartiers
Citoyenneté – lien	10/ Renforcer les liens et créer les conditions du vivre ensemble
Prévention – santé	11/ Envisager la sécurité selon une approche globale (préventive, répressive et curative) dans une agglomération apaisée et sereine
	12/ Favoriser l'accès aux soins et en particulier en matière de santé mentale et de prévention des addictions
<b>Axes transversaux – jeunesse et accompagnement des parcours de vie – développement des usages du numérique – égalité femmes-hommes – lutte contre les discriminations</b>	
	13/ Poursuivre la prise en compte des parcours de vie au sein des actions du contrat
	14/ Poursuivre « Web quartier », plan de développement des usages du numérique
	15/ Mettre en œuvre l'égalité femmes-hommes
<b>Gouvernance et ingénierie du Contrat de ville</b>	
	16/ Développer les lieux ressources et de proximité dans les quartiers
	17/ Poursuivre le développement d'un appui en ingénierie et en coordination pour les actions prioritaires du contrat
	18/ Poursuivre le pilotage partenarial du Contrat de ville autour d'objectifs stratégiques
	19/ Poursuivre la recherche de financements dédiés pour le maintien d'une présence humaine renforcée sur les quartiers

Le projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques et le projet de plan d'actions renouvelé sont joints en annexes.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

**Vu** la loi de finances pour l'année 2019 du 28 décembre 2018,

**Vu** le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

**Vu** le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

**Vu** l'avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 28 novembre 2019 sur l'approbation des engagements renforcés et réciproques du protocole,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** les objectifs opérationnels valant engagements renforcés et réciproques et le projet de plan d'actions associé,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 192-19 C

**Objet de l'acte** : RS - Adoption d'un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

**Date de l'acte** : 18 décembre 2019

**Annexe(s)** : annexe protocole, protocole contrat de ville

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20191218-lmc1H22848H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H22848H1

**Date de transmission en Préfecture** : 20 décembre 2019

**Date de réception en Préfecture** : 20 décembre 2019

**Période d'affichage** : du au